

## REUNION DU MARDI 22 MAI 2018 à 20 h 30

**Etaient présents :** Marie-Claude HELBERT, Philippe HOUDU, Sébastien BOURDAIS, Christophe CHAUVIN, Cécile NOUET, Sylvie CLOUET-CHAUVIRE, Didier HESTAULT, Denis THIBAudeau, Laurent OLLIVON, Anthony CHAUVIN, André ROCTON.

**Absent excusé :** /

**Secrétaire de séance :** Philippe HOUDU

Approbation de la réunion du 17 Avril 2018 : Le compte rendu de la réunion est validé par l'ensemble des membres du conseil présents.

### **Présentation par M. SAULNIER, service GAL SUD MAYENNE**

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes du pays de Craon, de Château-Gontier et de MESLAY-GREZ, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis septembre 2009 avec son programme leader, politique renforcée en 2013 avec l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé), .... Par ailleurs, le Gal confie à travers les financements européens Leader des projets exemplaires de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 3 ans, plus de 8 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab/an.

L'agent recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- Mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public ...)
- Assurer un suivi des consommations en lien avec municipalité
- Accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes...)
- Développer des pratiques économes
- Accompagner les élus dans leurs décisions et leurs conduites d'opérations de rénovation énergétique

Sur la base du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de communes du Pays de Château-Gontier) et les communes.

Sur la période 2018-2021, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.85 €/hab/an. Pour rappel, chaque commune dépense en moyenne 35 €/hab/an

La commune de RUILLE FROID FONDS souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé.

**Après vote par 10 Voix pour et 1 Abstention,**

**Le Conseil Municipal DECIDE :**

- **D'ADHERER** au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2018-2021,
- **DE DESIGNER** M. Christophe CHAUVIN comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique :
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

### **Signalisation route Ruillé – Longuefuye**

Le projet de signalisation est abandonné.

### **Tarifs : cantine – concessions cimetièrre – location salle de la cantine – location tables et bancs – terre végétale**

Repas cantine : depuis le 01 09 2015 : 3.70 € pour les enfants et 6 € pour autres.

Concessions cimetièrre : Tarif en vigueur depuis le 01 09 2009

- Concession trentenaire : 60 € les 2 m2 (30 € le m2)
- Cavurne pour 30 ans : 150 €

Location salle de la cantine :

Tarif en vigueur depuis le 2012 complété en 2015 pour vaisselle cassée

- 85 € période été pour une journée ou soirée + 45 € jour supplémentaire d'utilisation de la salle
- 115 € période hiver + 65 € jour supplémentaire

Vaisselle cassée ou perdue : 1.50 € l'assiette, 1 € le verre, 1 € le couvert

Location tables et bancs : Tarif depuis 2010

- 1.50 € la table et 0.50 € le banc

Terre végétale Tarif depuis 2005

- 2 € le m3 pour les habitants de la commune
- 4 € le m3 personnes hors commune

**Après délibération et à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les tarifs**

## D.M. travaux voirie

Vu les crédits prévus à l'opération 103 – Voirie – Article 2315 ;  
Vu les travaux prévus à cette opération ;

Le Conseil Municipal **DECIDE** de voter une décision modificative, soit :

désignations	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
<b>Section d'Investissement</b>				
D-2315 opération 103 : Voirie		8 000.00 €		
D-2313 opération 130 : Abri pêche plan d'eau	8 000.00 €			
Section d'investissement dépenses et recettes total avant DM 01= 618 660.07 € et après DM 01 = 618 660.07 € (pas de changement)				

## Redevance France télécom 2018

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2018, selon le barème suivant :

- Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **39.28 €**
- Pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : **52.38 €**
- Pour les autres installations, par m2 au sol : **26.19 €**

**Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,**

**CHARGE** de l'exécution de la présente décision Madame le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

## Modification statuts de T.E.53 (Territoire Énergie Mayenne)

Madame le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5311-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer

Madame le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical de TE53 ;

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- A l'unanimité
- Par 11 voix pour
- **ADOPTE** la modification des statuts de TE53

**Participation fournitures scolaires**

Dotation scolaire allouée : 48 € /Elèves depuis la rentrée 2010/2011

**Le Conseil Municipal souhaite conserver ces dotations pour la rentrée 2018/2019.**

**Achat panneaux de basket**

Présentation du devis SPORTICAL.

Le montant du devis est de 598.00 € HT soit 717.60 € TTC

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis pour un montant de 598€ HT soit 717.60 € TTC.

**Questions diverses ou imprévues**

- Aménagement parking salle + arrière salle des sports  
Création de places de parking à l'arrière de la salle des sports.
- Présentation des travaux de l'aménagement du parking et des travaux de la salle de Sainte Famille suite à la réunion du 14 mai avec le Cabinet LIGEIS et A3 Architecte.
- Réalisation terrasse du restaurant :  
Entreprise à consulter pour les travaux de maçonnerie :
  - DUCHEMIN Freddy
  - JOLIVEAU
  - VEILLÉ

**Date à retenir :**

- Mardi 19 juin : Conseil Municipal
- Vendredi 22 juin : Pot de départ Jacqueline BELANTAR
- Mardi 24 juillet : Conseil Municipal

**Clôture de la réunion du conseil à 22h40**